

Contribution de la Commission Tourisme au Conseil d'Administration du 20 juin 2012

Nos outre-mer, dans toutes leurs diversités, possèdent des atouts qui, malgré des erreurs du passé qui doivent être corrigées, sont autant de promesses pour :

- ❖ Réussir rapidement dans un premier temps le redémarrage économique et touristique de nos outre-mer en prenant en compte l'environnement concurrentiel,
- ❖ Et dans un deuxième temps en faire définitivement des plateformes modèles de réussite économique, sociale et environnementale

L'urgence est de compenser des handicaps structurels et de permettre d'être compétitif face à la concurrence.

Car aider les Entreprises à être compétitives, ce n'est pas faire uniquement de l'enrichissement patrimonial, c'est aussi favoriser la création d'emplois, la solidarité nationale, et c'est aider la France.

L'IEDOM, dans son rapport annuel 2010 commente :

Le tourisme constitue un vecteur essentiel du développement économique (Page 108).

Il génère d'importants effets directs et indirects sur les autres branches de l'économie locale (commerce, transport, services, construction...) en termes de valeur ajoutée et de création d'emplois (Page 108).

Le redressement devrait concerner le secteur du tourisme, qui semble bénéficier d'une embellie. L'amélioration durable de l'activité passe toutefois par la reconquête des parts de marché perdues depuis plusieurs années par la destination et par la reprise programmée de l'activité de croisière. L'instabilité de certaines destinations touristiques traditionnelles de la Méditerranée pourrait faciliter ce mouvement (Page 183)

François HOLLANDE écrit le 2 mai 2012 à la FEDOM, (en réponse à la plateforme communiquée par la FEDOM et relative aux outre-mers) les extraits suivants qui concernent particulièrement l'économie touristique :

...

Vous proposez un renforcement des zones franches d'activité. En effet, au final, la mise en place de ce dispositif s'est traduite par des économies budgétaires et fiscales qui atteignent, selon vos propres calculs auxquels je souscrit, 420 M€ au détriment du développement économique des outre-mers. J'ai annoncé que j'étais donc favorable à une démarche consistant à choisir, en partenariat avec les acteurs politiques et économiques locaux, des secteurs d'activité à développer et à proposer pour cela les outils fiscaux et financiers nécessaires. C'est le sens du contrat que je veux passer avec chaque collectivité d'outre-mer. Si c'est la stabilité des secteurs retenus pour les ZFA qui est proposée, je souscrirai à cette solution.

Je partage aussi vos préoccupations sur la question du financement des économies ultramarines et sur la nécessité de concevoir des outils d'ingénierie financière appropriés.

Je vous rejoins sur la nécessité de stabiliser, dès les premiers exercices budgétaires, les normes fiscales et juridiques applicables aux entreprises ainsi qu'aux investisseurs.

Le tourisme et les secteurs traditionnels d'activité doivent continuer à être aidés, développés, modernisés. C'est une question d'équilibre économique et territorial. Je suis donc prêt à étudier un « **plan tourisme pluriannuel** » qui serait élaboré en concertation avec les professionnels et les collectivités territoriales compétentes.

Je suis favorable à une **Conférence économique de l'outre-mer**, afin d'étudier au plus près des besoins avec les acteurs politiques et socio-économiques locaux, l'ensemble des moyens juridiques et financiers à mobiliser pour le développement des outre-mers.

Les points précédents que nous soulignons, s'inscrivent en conformité avec les 33 propositions faites au nom de la Commission tourisme Inter DOM de la FEDOM, et transmises à fin avril 2012 en particulier à Monsieur l'Inspecteur Général des Finances Alain BODON, Médiateur pour l'hôtellerie, propositions accompagnées d'un développement sur la nécessité de concevoir un nouveau modèle économique pour les hébergements touristiques.

Il serait redondant de reprendre tous les points qui ont été développés dans le document de 260 pages adressés à Monsieur le Médiateur de l'hôtellerie et cité plus haut (document que nous tenons à disposition).

Pour résumer ce document, quelques points phares suffiront :

- Dans l'ensemble des DOM, les emplois de personnels représentent plus de 6 % des emplois actifs pour la seule Hôtellerie-Restaurant.
- Ces seuls emplois pourraient être facilement doublés en peu de temps.
- Cela passe par des obligations dérivées qui ont deux directions principales majeures :
 - L'une concernant les clientèles,
 - L'autre en faveur de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Avant de développer succinctement ces points, rappelons qu'il n'existe aucune destination touristique reconnue au monde sans une desserte aérienne et maritime importante, L'existence et la pérennité du trafic aérien sont liés à une hôtellerie diversifiée en classements, offrant un nombre de lits suffisants pour permettre la mise en service régulière d'avions de lignes en provenance de pays largement ouverts sur le monde, et avec une offre de sièges adaptée à un développement économique dynamique.

Concernant le premier axe « Clientèle », rappelons la nécessité :

- D'avoir une clientèle plus diversifiée et de meilleure contribution, d'où :
 - ✓ Une desserte aérienne qui ouvre les DOM sur le monde,
 - ✓ En particulier par le Hub de Roissy,
 - ✓ Avec des lignes régulières, en particulier corrélées à l'Europe, et avec une offre de sièges en développement à prix compétitif au plan international,
 - ✓ Renforcer la Promotion en améliorant la visibilité des destinations.

Concernant le deuxième axe « entreprises », il s'agit de consolider :

- La visibilité et la sécurité juridique dans le temps,
- Le financement amélioré des investissements productifs,
- Une rénovation hôtelière adaptée à la réalité économique, c'est à dire grâce à la mise en place d'outils d'ingénierie financière appropriés et particulièrement de financements spécifiques (prêts à taux bonifiés pour l'investissement, prêts intercalaires dans l'attente des subventions ÉTAT et FEDER, acompte de 20 % début de travaux déductible sur situation finale et non sur premier avis de situation intermédiaire, garanties OSÉO et AFD sollicitables en direct par l'entreprise, et non

par l'intermédiaire des banques ...) avec un encadrement des procédures réduisant les délais (moins de six mois entre présentation du dossier et avis final).

Sur ces points, la mise en place d'une banque publique d'investissement (envisagée dès le premier exercice budgétaire) en faveur des PME et TPE, rejoint les attentes déjà exprimées par les professionnels du tourisme.

Faisons observer que pour l'obtention d'une classification de meublé touristique, il suffit de passer par un seul cabinet agréé COFRAC, ce dernier prenant en charge la totalité des démarches. Pourquoi ne pas rationaliser sur le même schéma la Rénovation hôtelière en instituant un « Guichet unique public » qui se chargerait, dans un délai maximal contenu des transmissions et instructions de dossiers évitant ainsi au demandeur de parcourir le labyrinthe : État, Région, - Guadeloupe Expansion - Banque, AFD, OSÉO, et autres partenaires ?

Les procédures administratives sont trop longues et complexes.

Pourquoi ne pas prendre exemple sur la convention bancaire 2011-2012 qui s'engage à une obligation de réponse, et sous quinzaine en cas de refus ?

- Le respect de l'équité dans l'application des taux de financement des fonds publics qui varient d'un département domien à l'autre, alors que la règle de principe permet dans l'hôtellerie un taux d'application de 70 %, ramené parfois territorialement à 60 %, sans explication transparente,
- La prise en compte des spécificités ultra-marines dans l'élaboration des normes,
- La baisse des coûts d'exploitation par la mise en place de :
 - ✓ Mesures économiques, fiscales et sociales,
 - ✓ Zone Franche d'Activité pour le tourisme au sens large,

Cette nécessité d'une baisse des coûts d'exploitation est justifiée par un coût du travail anormalement élevé, tant par rapport à la zone de proximité que par rapport à l'hexagone et à l'Europe, et ceci malgré les exonérations de charges accordées sur la part patronale.

À titre d'exemple, la Guadeloupe distribue à ses salariés des revenus annuels de 30 à 40 % supérieurs à ceux de l'hexagone, pour un temps de travail inférieur de 15 % (fiche de calcul détaillé disponible sur demande). Cela revient à dire que sur 100 € de Chiffre d'Affaires (CA), en moyenne 50 € sont distribués au personnel salarié.

Le Résultat Brut d'exploitation (RBE) qui en résulte (en moyenne 6 % dans les DOM contre 30 % dans l'hexagone) ne permet pas de dégager la trésorerie nécessaire à l'amélioration de « l'outil hôtelier ».

Cette situation entrave considérablement le développement de l'emploi, alors que les destinations concurrentes de proximité pratiquent des salaires de 3 à 15 fois moindres.

La qualité des services doit être offerte à la clientèle en utilisant alors un effectif plus restreint de salariés.

L'industrie hôtelière dans les DOM, qui ne manque pas d'atouts, ne redeviendra compétitive et attractive sur la durée que si une volonté politique forte crée et pérennise les conditions d'une diminution des charges et d'une augmentation du chiffre d'affaires.

C'est pourquoi il est demandé sur la législature, et pour le tourisme dans les DOM, de supprimer toute taxe ayant comme base *l'investissement, le travail, et le client* dans le but de faire venir un maximum de clients pour créer l'emploi et lutter contre le chômage :

- Exonération totale de la :
 - ✓ Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB),
 - ✓ Contribution Économique Territoriale (CET),
 - ✓ Taxe communale de Séjour qui de mai à novembre pèse sur des RBE mensuels négatifs,
 - ✓ Part patronale des cotisations sociales jusqu'à 1,8 SMIC,
 - ✓ Taxe audio visuelle,
- Le maintien des exonérations existantes et en particulier sur la :
 - ✓ Taxe Professionnelle,

- La mise en place d'une TVA à taux Zéro dans le contexte spécifique à l'hôtellerie, à défaut d'une application exclusive de la Convention Collective Nationale (CCN) par dénonciation de tous accords dérogatoires,

Il s'agit là de quelques unes seulement des mesures détaillées dans le document adressé par la Commission tourisme de la FEDOM au Médiateur de l'hôtellerie, mesures qui permettraient de dégager 10 % d'économies, mais qui ne sauraient occulter la totalité de l'argumentation et des propositions qui y sont développés concernant entre autre :

- ✓ La Promotion,
- ✓ La Formation,
- ✓ L'implantation spécifique au niveau régional d'écoles d'hôtellerie internationales (type VATEL) de niveau « master »,
- ✓ Une analyse de la composition du tarif aérien (surcharge YQ)
- ✓ La Loi du Littoral,
- ✓ La fiscalité sur les navires,
- ✓ Le Landing permit,
- ✓ L'animation territoriale et culturelle,
- ✓ etc.

D'autres mesures permettraient également de donner une chance supplémentaire au chômeur et à un « jeune » dans le cadre d'un premier emploi en participant au développement de la qualité par remise en place de métiers aujourd'hui abandonnés compte tenu du coût de la main d'œuvre, tels que :

- ✓ Voiturier,
- ✓ Bagagiste,
- ✓ Etc.

Nous sommes prêts à développer plus longuement cette perspective.

Reste cependant la question fondamentale pour nos DOM :

Quel modèle économique pour l'hôtellerie, sans perdre de vue que c'est l'industrie qui reverse la part la plus importante de son CA en salaires ?

Pourquoi poser cette question à ce stade de nos réflexions ?

Parce que, si ce qui a été sollicité auparavant est honoré, cette question perd alors une grande partie de sa pertinence.

Autrement, l'hôtellerie, nous l'avons déjà souligné, c'est aussi le secteur qui peut apporter rapidement le nombre le plus important d'emplois à condition qu'un nouveau modèle économique soit inventé rapidement, car à défaut il continuera à disparaître !!!

Les handicaps majeurs du secteur, déjà soulignés sont :

Le coût du travail et

La saisonnalité.

Si le ratio salaire sur chiffre d'affaire était de 35% comme en métropole, il n'y aurait aucun souci de rentabilité et d'investissement du secteur.

Durant la basse saison les prix de ventes sont diminués de moitié de façon à continuer à attirer des clients. Cependant les charges restent les mêmes.

La conséquence est que les hôtels sont en déficit de mai à novembre.

Les pertes de la basse saison sont plus importantes que les bénéfices de la haute saison.

Au final le secteur est structurellement déficitaire, ce qui explique que de grands groupes internationaux aient disparus et qu'aucun ne veut plus investir dans les DOM.

Une idée répandue, à tort, serait que "les hôtels sont vides et que plus personne ne veut venir dans nos DOM tant le service y serait mauvais".

En fait, nos taux d'occupation n'ont pas à rougir d'une comparaison avec l'hexagone. Cependant les prix du marché liés à la concurrence et les coûts de productions sont tels qu'aucune rentabilité n'est possible.

L'absence de rentabilité est due essentiellement au coût des salaires. C'est le seul poste pour lequel on observe une différence significative par rapport à nos concurrents.

De plus sont venu se greffer, à la suite de revendications dans le temps, des avantages sociaux spécifiques aux Antilles et qui n'existent pas en Métropole, notamment le 13^{ème} mois, les prime d'ancienneté et les 35 heures, de telle sorte que l'on observe aujourd'hui que le coût de l'heure travaillée est supérieur à minima de 30% par rapport à la métropole et de 5 à 10 fois à celui des concurrents régionaux, ce que confirment les diverses études réalisées par le cabinet KPMG.

Au final les taux d'occupation ne sont pas en cause. Non pas que ceux ci ne soient pas perfectibles mais simplement parce qu'en basse saison, sur chaque chambre vendue, découle une perte d'exploitation.

Les hôteliers, pour vendre, doivent affronter la concurrence et doivent s'aligner pour remplir, peu ou prou, sur le prix moyen des hôtels de la concurrence territoriale, et ce prix ne permet pas de couvrir les coûts d'exploitation.

Se pose alors la seule et unique question : comment faire pour remplir les hôtels en devenant économiquement rentable ?

Comme pour toutes entreprises, cela implique d'avoir *plus de recettes et moins de charges*.

L'ouverture des hôtels toute l'année se pose à beaucoup pour ceux qui ne reçoivent que de la clientèle touristique. *Toutes les études démontrent qu'économiquement ils devraient devenir saisonnier pour réduire leurs charges.*

La politique du « yield management » peut permettre d'optimiser les recettes d'exploitation en fonction de la classification et de l'intensité de la demande.

Cela doit conduire à faire plus de recette en haute saison et d'être plus compétitif en basse saison afin d'améliorer la recette globale annuelle de l'hôtel.

C'est cependant un outil qui demande un lourd investissement en technologie et un personnel compétent et pointu.

Proposition :

L'accompagnement des campagnes de marketing des hôtels par les comités du tourisme à concurrence de 50% pour la Métropole, et 70% pour les autres marchés, et à concurrence de 1 000 euros par chambre et par an permettrait aux hôteliers de mener des campagnes en direction des clientèles pour accroître le nombre de visiteurs.

Cette mesure est facile à mettre en œuvre et permet de mobiliser les énergies et la créativité individuelle.

Pour conclure et synthétiser tout ce qui précède,

- Ou bien un plan tourisme pluriannuel adapté à chaque destination permettra la relance hôtelière en favorisant plus de recettes et moins de charges, et dans ce cas ce secteur deviendra fortement créateur d'emplois,

- Ou bien les meilleurs hôtels deviendront des *résidences de tourisme* à effectif salarié réduit,
- Tandis que les autres fermeront définitivement.

Tout ce qui précède, loin d'être alarmiste, n'a pour *but qu'un rétablissement raisonnable d'une compétitivité indispensable au secteur pour créer la richesse et l'emploi nécessaires au redémarrage économique.*

Le 14 juin 2012,

La Commission Tourisme FEDOM.